

## **Qui vit ici est d'ici : La vie des gens ne doit pas être sous condition !**

- La carte de séjour d'un an c'est pour dire aux gens concernés : « *ta vie est sous condition* », « *ta vie, c'est la précarité* », « *tu n'es pas vraiment d'ici* ». **La carte d'un an, c'est comme une carte d'intérimaire du pays.**
- La carte d'un an fonctionne aussi pour dire à tout le monde (*quelque soit la nationalité, qu'on ait une carte d'identité française, ou une carte de 10 ans...*) qu'il est normal que les droits soient à géométrie variable, « à la tête du client », que les gouvernements peuvent en décider sans avoir de compte à rendre à quiconque, sans tenir compte de la vie réelle des gens, sans être tenus par aucun principe d'égalité.

C'est pour ça que nous disons que **la carte d'un an doit se transformer en carte de 10 ans dès la 2<sup>e</sup> année**, et cela pour tous ceux qui sont ici, pour tous ceux qui font leur vie ici !

**Cette question regarde tout le monde** car c'est la question des droits qui est posée : accepte-t-on ou non un traitement différent des droits ? est-il normal et est-ce une bonne chose que les droits deviennent de plus en plus réduits et précarisés ? Que la précarisation soit officialisée dans la loi ?

***Il faut décider si on accepte des traitements différenciés ou si on impose un principe qui prenne en compte la vie de tous et qui respecte chaque habitant.*** Le droit des gens doit découler de principes et non être l'application de lois sans principes. Les principes à faire vivre et à imposer sont à chercher autour des points suivants :

- ***Pas de droits différenciés en fonction de l'origine, de la nationalité ;***
- ***Toute personne qui vit dans le pays, qui s'y installe, qui y fait sa vie est une personne à part entière du pays ;***
- ***Le pays, ce qu'il est, ce qu'il devient, ce sont les gens qui l'habitent, qui y travaillent, qui y élèvent leurs enfants, qui le font. Ce n'est pas le gouvernement et ses discours. Il faut respecter les habitants et non les humilier et les rabaisser.***

Nous sommes déjà intervenus pour que les droits ne soient pas interrompus lors du renouvellement des cartes (CAF, pôle emploi...) comme c'est trop souvent le cas. Nous avons décidé de poursuivre ce travail en l'élargissant à la logique même de la carte temporaire.

***Nous venons avec ce papier pour en discuter avec vous, voir ce que chacun pense de ces questions et ce que chacun est prêt à faire pour changer la situation.***

**« *Ceux qui veulent le pays pour tous* »**

Pour tout contact : 06-13-06-94-62 ; mail : [ouvriersgensdici@free.fr](mailto:ouvriersgensdici@free.fr) ; site : [www.ouvriersgensdici.net](http://www.ouvriersgensdici.net)

Toulouse, le 13/04/2014